

1,51 milliard d'aides publiques à l'agriculture en 2024 en Occitanie

En 2024, en Occitanie, le total des aides versées principalement par l'État et l'Europe (FEAGA et FEADER) s'est élevé à environ 1,51 milliard d'euros.

64,9 % de ce volume financier est versé au titre du premier pilier de la PAC, 25,5 % au titre du second pilier et 9,6 % au titre d'autres dispositifs nationaux non cofinancés par des fonds européens.

Les instruments de la Politique agricole commune

La Politique agricole commune (PAC) s'articule autour de deux piliers.

Le 1^{er} pilier de la PAC mobilise l'ensemble des aides dont le financement est exclusivement communautaire.

On distingue :

- les aides directes versées aux producteurs :

- ❖ aides découplées (indépendantes de la production) calculées à la surface sous forme de droits à paiement de base (DPB), auxquelles s'ajoutent un écorégime (lié à des pratiques bénéfiques pour l'environnement) et un paiement redistributif (paiements additionnels sur les 52 premiers hectares de l'exploitation, favorables aux plus petites exploitations...). L'écorégime consiste en un paiement direct aux exploitants agricoles de métropole qui s'engagent volontairement à mettre en place sur l'ensemble de leur exploitation des pratiques agronomiques favorables au climat et à l'environnement.

Il prend la forme d'un paiement découplé uniforme, versé annuellement sur tous les hectares admissibles de l'exploitation et tenant compte des pratiques mises en œuvre.

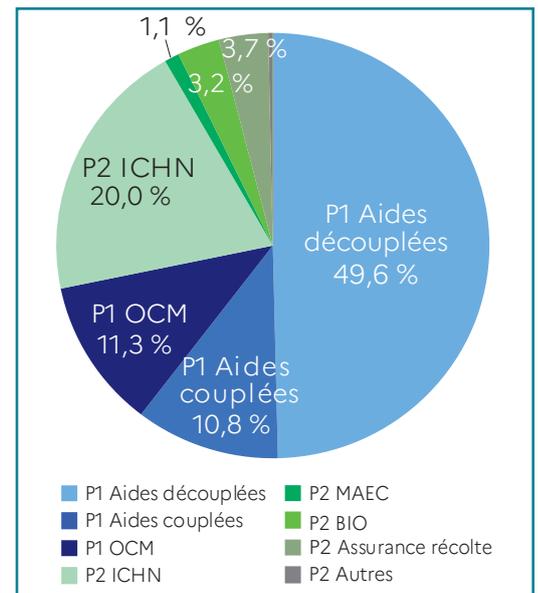
En Occitanie, les principaux secteurs bénéficiaires des aides découplées sont les grandes cultures et l'élevage.

- ❖ aides couplées (liées aux productions) qui soutiennent spécifiquement certaines productions fragiles telles que l'aide aux bovins (AB), les aides ovines (AO) ou caprines (AC), l'aide au blé dur, l'aide aux protéagineux (aides couplées végétales), etc.

- les aides versées dans le cadre des organisations communes de marchés (OCM) qui visent à favoriser les investissements structurants pour les filières dont les principaux bénéficiaires sont la « viticulture » et la filière « fruits et légumes ».

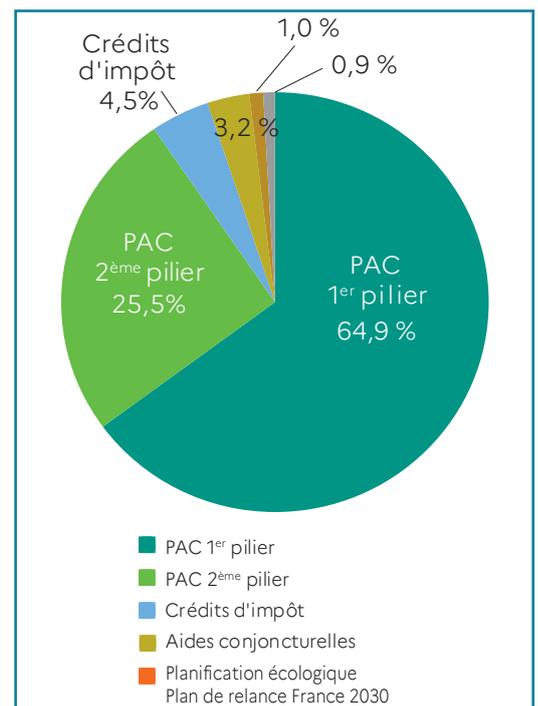
Le 2nd pilier de la PAC regroupe les aides au développement rural cofinancées par des fonds à la fois communautaires et nationaux. Elles sont mises en œuvre principalement au niveau régional dans le cadre du Plan

Répartition des aides PAC 1^{er} pilier (P1) et 2nd pilier (P2) Occitanie 2024



Sources : ASP, FranceAgriMer

Répartition du total des aides Occitanie 2024



Sources : ASP, FranceAgriMer

Sigles	Dénomination
AREA	Aide à la relance des exploitations agricoles
ARP	Aide à la reconversion professionnelle
CAB	Mesures « Conversion à l'agriculture biologique »
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel en commun
DJA	Dotation jeune agriculteur
FAM	FranceAgriMer
FASS	Fonds d'action sanitaire et sociale
GIEE	Groupement d'intérêt économique et environnemental
HVE	Haute valeur environnementale
ICHN	Indemnité compensatoire de handicaps naturels
JA	Jeune agriculteur
MAEC	Mesures agroenvironnementales et climatiques
MASA	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
MHE	Maladie hémorragique épizootique
PRDA	Plan régional pour le développement agricole
R&D	Recherche et développement
TFNB	Taxe sur le foncier non bâti
TICPE	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

Tableau 1 : aides versées au titre des 1^{er} et 2nd piliers de la PAC - 2024

Aides 2024 par financeur et par nature d'aide (en millier €)			Nombre de dossiers	Financeurs				Total (1000 €)
				État		Europe		
				MASA	FAM	FEAGA	FEADER	
Premier pilier (PAC)	Aides découplées	Paielement de base	41 085			344 337		344 337
		Paielement redistributif	41 075			92 023		92 023
		Eco-Régime	39 180			220 019		220 019
		Paielement JA	4 445			20 463		20 463
		Total aides découplées	41 097			676 842		676 842
	Aides couplées	Aides bovines	12 382			65 228		65 228
		Veaux sous la mère et veaux bio	846			1 615		1 615
		Aides caprines	833			1 958		1 958
		Aides ovines	4 752			33 641		33 641
		Total aides couplées animales	16 451			102 442		102 442
		Protéines végétales	15 181			37 039		37 039
		Blé dur	2 572			4 686		4 686
		Maraichage	485			1 095		1 095
	Total aides couplées végétales	16 801			44 613		44 613¹	
	Total aides couplées	25 235			147 054		147 054	
	OCM viti-vinicole	Investissements des caves	227			18 975		18 975
		Restructuration du vignoble	3 873			37 549		37 549
		Promotion vin	31			5 557		5 557
		Prestations viniques	18			5 819		5 819
		Distillation crise	448			58 762		58 762
Total OCM viticulture				126 663		126 663		
OCM fruits et légumes	Programmes opérationnels	52			25 410		25 410	
Autres aides (programmes : apicole, lait et fruit à l'école...)		859			2 724		2 724	
Total Premier pilier PAC						978 693		978 693
2nd pilier PAC	Indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN)		17 691	95 286		176 960		272 246
	Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)		2 715	4 987		8 558		14 991²
	Aides à l'agriculture biologique CAB		6 112	4 432		27 876		43 131²
	Assurance récolte		11 037			50 233		50 233
	Aides à l'installation	Stages	27	751				751³
	Pastoralisme	Prédation		1 190		1 924		3 114
		Cabanes		738				738
Total du second pilier de la PAC						107 384	265 551	385 203²

1- Le total Aides couplées végétales comprend des aides non détaillées

2- Le total de la ligne est supérieur au total de l'ensemble des financeurs car il comprend le financement complémentaire des agences de l'eau

3- La partie installation ne comprend que les stages financés par le MASA ; le montant de la DJA, dispositif dont la gestion a été transférée à la Région en 2023, n'est pas renseigné.

Tableau 2 : aides nationales sans contrepartie de la PAC - 2024 et total des tableaux 1 à 2

Aides 2024 par financeur et par nature d'aide (en millier €)		Nombre de dossiers	Financeurs				Total (1000 €)
			État	Europe			
			MASA	FAM	FEAGA	FEADER	
Crédit d'impôts	HVE	1 618	4 198				4 198
	Agriculture biologique	7 487	32 543				32 543
	Non Glyphosate	11 306	30 447				30 447
	Total crédit d'impôts		67 188				67 188
Dispositifs d'animation Conseil	Animation et développement des filières agro-alimentaires et pôle de compétitivité	8	338				338
	Animation et développement de la filière agriculture biologique et des projets	31	850				850
	Animation des GIEE	64	1 035				1 035
	Animation installation	42	1 140				1 140
	Animation des CUMA (DINA-CUMA)	71	151				151
	Assistance technique, certification vétérinaire conseil réseaux génétiques	92		1 327			1 327
	Total animation conseil		3 514	1 327			4 841
Modernisation	Modernisation des exploitations rénovation des vergers	114		1 444			1 444
R&D, Développement	Expérimentation	8		1 878			1 878
	PRDA Occitanie		5 113				5 113
	Total R&D développement		5 113	1 878			6 992
Aides conjoncturelles	AREA, ARP	70	140				140
	Aide de crise Influenza aviaire	447		12 941			12 941
	Aide sanitaire MHE	1 221		6 961			6 961
	Plan de soutien Agriculture biologique	1 279		18 276			18 276
	Aide investissement sécheresse	299		5 179			5 179
	Aide investissement assurés	84		1 053			1 053
	Aide Apiculture	38		746			746
	Autres aides de crise	63		1 058			1 058
	FASS		1 727				1 727
	Total mesures conjoncturelles		1 867	46 215			48 082
Planification écologique	Plantons des haies	373	5 877				7 877
	Hydraulique agricole		3 018				3 018
	Total Planification Ecologique		8 895				8 895
Plan de relance France 2030	Plan protéines végétales	16		896			896
	Renouvellement des agroéquipements	11		154			154
	Équipement innovant - matériel	155		1 932			1 932
	Protection aléas climatiques	59		1 061			1 061
	Plan de modernisation des abattoirs			406			406
	Structuration des filières	6		2 408			2 408
Total Plan de Relance France 2030			6 857			6 857	
Total Occitanie ⁴			193 962	57 721	978 693	265 551	1 508 195 ²

2- Le total de la ligne est supérieur au total de l'ensemble des financeurs car il comprend le financement complémentaire des agences de l'eau

4- Total Occitanie comptabilise l'ensemble des aides par département ainsi que les aides non ventilées par département

Tableau 4 : aides non ventilées par département - 2024

Aides 2024 par financeur et par nature d'aide (en millier €)		Nombre de dossiers	Financeurs			Total (1000 €)
			État MASA	FAM	Europe FEAGA FEADER	
2^{ème} pilier (PAC)	Aides à l'installation Stages	27	751			751
	Pastoralisme Plan Cabanes			738		738
Total 2^{ème} Pilier			1 489			1 489
Dispositifs d'animation Conseil	Animation et développement des filières agroalimentaires et pôle de compétitivité	8	338			338
	Animation et développement de la filière AB et PAEC	31	850			850
	Animation des GIEE	64	1 035			1 035
	Animation installation	42	1 140			1 140
	Animation des CUMA (DINA-CUMA)	71	151			151
	Assistance technique, conseil réseaux génétiques	92		1 327		1 327
	Total animation Conseil		3 514	1 327		4 841
R&D, Développement	Expérimentation, développement agricole	8		1 878		1 878
	PRDA Occitanie		5 113			5 113
	Total R&D, Développement		5 113	1 878		6 992
Aides conjoncturelles	AREA, ARP	70	140			140
Planification écologique	Plantons des haies	373	5 877			5 877
	Hydraulique agricole		3 018			3 018
	Total Planification Ecologique		8 895			8 895
Plan de relance	Plan protéines végétales	16		896		896
	Renouvellement des agroéquipements	11		154		154
	Équipement innovant - matériel	155		1 932		1 932
	Protection aléas climatiques	59		1 061		1 061
	Plan de modernisation des abattoirs			406		406
	Structuration des filières	6		2 408		2 408
	Total plan de relance 2030			6 857		6 857
Total Occitanie non ventilé par département			19 151	10 062		29 213

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie

Cité Administrative - bât. D - 1 place Emile Blouin - CS 70005
31952 Toulouse CEDEX 9

Tél. : 05 61 10 61 10

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>

www.draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr

Directeur : Olivier Rousset

Directeur de publication : Gérôme Pignard

Rédacteur en chef : Catherine Foyer Benos

Auteurs : Sylvie Cinçon, Corinne Donnet, Victor Salenbier

Composition : Barbara Deltour

Crédit picto : created by Joao Santos, Corinne Hunter, To Uyen, Magicon, Imogen Oh, from the noun project